Orly, le 25 janvier 2024

Communication : Changement politique bagage cabine

Transavia fait évoluer sa politique bagage cabine à partir du 3 avril 2024

Transavia fait évoluer sa politique bagage cabine à partir du 3 avril 2024. En plus d'un bagage à main qui restera inclus dans tous ses tarifs, chaque client aura le choix, via une nouvelle option payante, de voyager avec un grand bagage cabine et de bénéficier d'un embarquement prioritaire.

Au travers de cette nouvelle politique commerciale, la compagnie entend fluidifier l'embarquement de ses vols. En effet, ce changement répondra à un objectif d'amélioration de la ponctualité, un engagement clé envers ses clients.

Par ailleurs, cette décision s'inscrit dans la stratégie commerciale de la compagnie pour répondre à des enjeux de compétitivité au sein d'un secteur low cost concurrentiel.

Concrètement, pour toute réservation, chaque passager continue de bénéficier d'un bagage à main, de dimensions maximales : 40x30x20cm, à placer sous le siège devant lui.

Les clients ayant choisi les tarif « BASIC » ou « PLUS », désireux de voyager avec un grand bagage cabine, devront souscrire à la nouvelle option payante. Ce grand bagage cabine devra respecter les dimensions maximales 55x35x25cm et ne devra pas excéder les 10kg. Il sera placé dans les compartiments à bagages situés au-dessus des sièges. Le prix de cette option variera en fonction de la destination choisie et de la date de réservation : entre 15 et 30 euros. Cette option permettra également de bénéficier d'un embarquement prioritaire.

Les clients ayant choisi le tarif « MAX » continueront de pouvoir voyager avec un bagage à main (40x30x20cm), un grand bagage cabine (55x35x25cm) et de bénéficier de l'embarquement prioritaire.

Transavia rappelle que pour toute réservation, en individuel ou en groupe, effectuée avant la date du 3 avril, l'actuelle politique bagage cabine reste en vigueur soit : un bagage à main inclus (40x30x20cm) et un bagage cabine (55x35x25cm) autorisé à bord. L'espace dans la cabine étant limité, seuls les 70 premiers bagages cabine peuvent être transportés à bord. Les autres seront transportés en soute gratuitement.

La politique actuelle reste également en vigueur pour les contrats d'engagement tour-opérateurs pendant toute la période de transport été 2024.

Nous remercions de la bonne prise en compte de cette information.

Bien cordialement,

L'Equipe Ventes Indirectes